

DEPARTEMENT DU RHONE

Arrondissement de Villefranche

**MAIRIE**

**DE**

**LES SARDILLATS**

623 route des Ardillats

69430 Les Ardillats

— —  
téléphone 04.74.04.83.81

mairie@lesardillats.fr

## Conseil Municipal de LES ARDILLATS

Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LES ARDILLATS, légalement convoqué, s'est réunis en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MOREY, maire.

En exercice 14

Présents 14

Absents 0

Pouvoirs 0

Votants 14

Etaient présents : Mr MOREY Jean-Michel, maire / Mr CIMETIÈRE Jean-Paul / Mr SIVIGNON Fleury / Mme PATAY Fabienne / Mme DURAND Carole / Mr TAGUET Serge / Mr BARRAUD Anthony / Mr FOREST Patrick / Mr MACHEREZ Hervé / Mme CHEVALIER Patricia / Mme SANLAVILLE Angélique / Mr JACQUET Romain / Mr JANDARD Jérôme / Mr DUCROUX Jérôme

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme Patricia CHEVALIER

- Autorisation au maire de procéder au remboursement d'un prêt relais.

Jean-Michel MOREY rappelle à l'assemblée que pour boucler les paiements des entreprises intervenues pour les travaux de rénovation énergétique de l'école, un prêt relais de 200 000 euros a été contracté auprès du Crédit Agricole.

Ce prêt était prévu dans l'attente des versements des subventions attendues. Monsieur le Maire explique être toujours dans l'attente des 177 204 euros de DSIL dont l'arrêté remonte à 2022 et la demande d'anticipation de novembre 2023.

Au regard des échanges avec les services de la Préfecture engagés chaque semaine depuis novembre 2023, il semblerait que le versement est imminent. Monsieur le Maire propose de rembourser le prêt relais afin de ne pas alourdir les intérêts liés à cet emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

- Assainissement collectif.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la délégation de service public souscrite avec l'entreprise SUEZ prendra fin le 30 septembre 2024.

Il rappelle son courrier en recommandé du mois de mars 2024 à Monsieur le Sous-Préfet demandant un report de délégation aux vues du transfert en 2026 de la compétence assainissement collectif de la commune à la CCSB.

Aujourd'hui la Communauté de Communes Saône Beaujolais a lancé son étude de reprise de compétence, un nouveau schéma directeur d'assainissement intercommunal est en cours de réalisation. Malgré une anticipation précoce des études de transfert de compétences, la CCSB ne sera pas en mesure d'assurer un service opérationnel au 1er janvier 2026. Il est demandé aux communes de continuer leurs investissements pour une reprise progressive de la compétence.

Dans cette situation indécise, Jean-Michel MOREY propose à l'assemblée de prendre une délibération de prolongation d'une année auprès de l'entreprise SUEZ et de lancer en fin d'année un nouveau marché en vue d'une nouvelle délégation de service public.

Le Conseil Municipal valide la prolongation de délégation de service public avec l'entreprise SUEZ pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 2024 et valide de relancer un nouveau marché public en fin d'année.

- Urbanisme :

Lors de la réunion du dernier Conseil Municipal, il a été abordé, dans le cadre de l'élaboration du futur PLUIH, une réflexion sur nos habitations vacantes, nos souhaits de mutation de bâtiments agricoles et de pousser la réflexion sur les STECAL et sur, les sites et bâtiments ayant un ou des intérêts patrimoniaux. Un état des lieux est réalisé, un document annexe est joint à ce compte rendu et servira de support pour la réunion du 10 juillet 2024 avec le service urbanisme de la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour ajouter un point à l'ordre du jour, concernant la création d'un emploi temporaire pour le recrutement d'un agent contractuel. En effet, depuis de très nombreuses années, la commune s'entoure, au mois de juillet et août d'une personne chargée de l'entretien des fleurs, de l'entretien du village et un peu de nettoyage des bâtiments communaux. Le temps hebdomadaire est de 9 heures, réparti les lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 11h00. Jusqu'à cette année, le recrutement se faisait via une délibération de principe prise en début de mandat. Depuis 2024 le législateur a souhaité que chaque recrutement fasse l'objet d'une

délibération. Le Conseil Municipal prend acte de l'exposé et délibère favorablement au recrutement d'un agent temporaire, sur la période de juillet et août, et sur la base de 9h00 hebdomadaire.

- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du devis d'une armoire de rangement dans la petite salle des fêtes, pour un montant de 1034,00 euros TTC auprès de la société « Raison Home » ; Le Conseil Municipal valide cet achat.

- Carole DURAND, adjointe, fait part à l'assemblée de son embauche à la Communauté de Communes Saône Beaujolais, sur le site du Col de Crie, en animation touristique. Jusqu'alors déléguée communale à la commission tourisme intercommunale, elle demande aux conseillers municipaux de quitter sa délégation par obligation, non coïncidente avec son nouvel emploi.

Hervé MACHEREZ propose sa candidature en tant que délégué titulaire, accompagné de Serge TAGUET dans cette mission, le délégué suppléant reste Patrick FOREST. Le Conseil Municipal prend acte.

- Puis sont discutés certains points, déménagement des salles de classes le 10 juillet à 17h00, quelques travaux de voirie à réfléchir, une réflexion à apporter sur le périscolaire vacances scolaires, soirée du 5 juillet pour clôturer l'année scolaire avec les parents d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

La secrétaire de séance

Madame Patricia CHEVALIER

Le Maire

Monsieur Jean-Michel MOREY